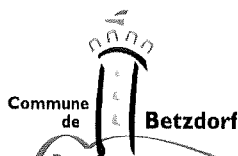


11, rue du château  
L-6922 BERG  
Tél. : 28 13 73  
Fax : 28 13 73-211



Le bourgmestre,

Vu l'article 107 de la Constitution ;

Vu les articles 49 et 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités ;

Vu l'article 3, titre XI, du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi modifiée du 27 juin 1906 concernant la protection de la santé publique ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative aux régime des peines ;

Vu le règlement général de la commune de Betzdorf arrêté par le conseil communal lors de sa séance du 3 octobre 2011 ;

Arrête :

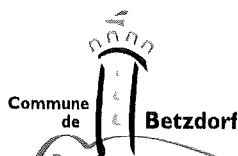
Avec effet immédiat et jusqu'à décision contraire, l'accès aux centres culturels communaux et aux salles mises à disposition des associations locales ou autres dans les bâtiments communaux est interdit.

Les infractions au présent arrêté sont punies d'une amende de 25 à 250 euros.

Berg, le 13 mars 2020.  
Le bourgmestre,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is cursive and appears to be the name of the Mayor of Berg.

11, rue du château  
L-6922 BERG  
Tél. : 28 13 73  
Fax : 28 13 73-211



Le bourgmestre,

Vu l'article 107 de la Constitution ;

Vu les articles 49 et 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités ;

Vu l'article 3, titre XI, du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi modifiée du 27 juin 1906 concernant la protection de la santé publique ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu le règlement général de la commune de Betzdorf arrêté par le conseil communal lors de sa séance du 3 octobre 2011 ;

Arrête :

Avec effet immédiat et jusqu'à décision contraire, l'accès aux aires de jeu, aux infrastructures récréatives, culturelles et sportives, et aux cours d'école est interdit.

Les infractions au présent arrêté sont punies d'une amende de 25 à 250 euros.

Berg, le 17 mars 2020.  
Le bourgmestre,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Müller', written over a large, stylized flourish that extends across the width of the signature area.